

Certificat CléA

**SOCLE DE CONNAISSANCES
ET DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES**
Reconnu par France compétences





c'est quoi ?



Une certification interprofessionnelle reconnue par France Compétences qui permet aux agents territoriaux de faire reconnaître leurs connaissances, leurs compétences techniques et relationnelles et leur capacité à évoluer.



c'est pour qui ?



Chacun peut prétendre à un parcours vers la certification CléA, quel que soit son statut, sa qualification ou son expérience professionnelle.

La certification CléA est particulièrement destinée aux personnes peu qualifiées, ou sans diplôme.

Les personnes, ayant suivi un parcours de renforcement des compétences de base, peuvent également obtenir la certification CléA.

CLÉA

Les 7 domaines de compétences professionnelles certifiées par CléA

- > Communiquer en français
- > Calculer, raisonner
- > Utiliser un ordinateur
- > Travailler en équipe
- > Travailler en autonomie
- > Apprendre à apprendre tout au long de la vie
- > Maîtriser les règles de base en hygiène, sécurité, environnement





à quoi ça sert ?



POUR LES EMPLOYEURS

- Avoir des repères reconnus sur la maîtrise des compétences de base, et communs à l'ensemble des filières professionnelles
- Garantir l'adaptabilité des agents aux évolutions des postes de travail tout au long de leur carrière professionnelle, et anticiper les reclassements
- Accompagner les directions RH dans la gestion des emplois et des parcours professionnels de leurs agents, notamment sur les postes à risque d'usure professionnelle

POUR LES AGENTS

- Valoriser son expérience professionnelle et reprendre confiance en soi
- Faire reconnaître ses connaissances, ses compétences techniques et relationnelles par une certification inscrite au Répertoire Spécifique de France Compétences
- Faciliter son évolution professionnelle et accéder à des formations qualifiantes

CléA

un parcours en 5 étapes



1. **INFORMATION** auprès de sa DRH et de la délégation du CNFPT

ÉVALUATION PRÉALABLE DES ACQUIS ET DÉTERMINATION DES POINTS FORTS

2. Cette étape permet de vous positionner sur les 7 domaines de CléA. Ce n'est ni un examen, ni une épreuve.

Elle comprend 3 entretiens individuels et 2 mises en situation.

3. **PARCOURS DE FORMATION INDIVIDUALISÉ**
Selon vos besoins à l'issue de l'évaluation, des formations peuvent vous être proposées. Par la suite, une nouvelle évaluation est réalisée portant uniquement sur les compétences approfondies en formation.

4. **VALIDATION PAR UN JURY PARITAIRE**
Le jury est composé de 10 membres du conseil d'administration du CNFPT.

5. **OBTENTION DU CERTIFICAT**
Une fois la certification validée par le jury qui atteste de la maîtrise des 7 domaines, un certificat vous est envoyé !

Vous souhaitez ? en savoir plus !

- Rendez-vous sur le site du Certificat **CléA**, et découvrez des témoignages, un quiz et d'autres informations :

www.certificat-clea.fr



- Contacter la délégation CNFPT de votre territoire et le **réfèrent CléA**



POUR PLUS D'INFORMATIONS, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE
DU CNFPT WWW.CNFPT.FR